

NOM de l'élève : .....

Classe : .....



# RÈGLEMENT DU PROGRAMME D'ÉCHANGE LOGRONO-FRANCE

Dans le but de faire participer l'élève, sa famille et la famille d'accueil, un accord convenu entre eux est proposé :

## L'ÉLÈVE :

- Le comportement avec la famille d'accueil et dans l'établissement doit être respectueux. Il participera à chaque activité organisée dans le contexte familiale et scolaire.
- L'usage d'Internet sera surveillé et l'utilisation du téléphone portable, tablettes et autres moyens électroniques sera essentiellement utilisée en cas de stricte nécessité.
- En cas de vol dans l'établissement ou ailleurs (dans la maison, dans des boutiques, etc) les parents seront, tout de suite, tenus au courant et l'échange sera interrompu immédiatement. En plus, l'élève devra rembourser son acte et faire face à un conseil disciplinaire.

## LA FAMILLE

- Le comportement de la famille d'accueil doit être exemplaire et en harmonie avec les idées de l'établissement d'accueil.
- La famille d'accueil prendra soin de l'élève pendant la durée du séjour.
- Les coordonnées et le ou les adresses des parents (en cas de séparation ou divorce) devront être communiquées à la famille d'accueil. Afin de faciliter l'adaptation de l'élève, un changement de domicile pendant la durée du séjour ne pourra pas avoir lieu, sauf cas exceptionnel.
- Les élèves devront dormir, tous les jours, dans la maison de la famille d'accueil.
- Il est indispensable de proposer à l'élève un lit individuel.
- Il est fortement conseillé que l'élève puisse découvrir la culture, la langue, les coutumes et les traditions du pays dans le contexte familial.
- Les sorties nocturnes sont interdites sauf si la famille est partie prenante.
- L'usage d'Internet sera surveillé et l'utilisation du téléphone portable, tablettes et autres moyens électroniques sera essentiellement utilisée en cas de stricte nécessité.
- Interdiction de consulter des magazines et des émissions de télévision ayant un contenu immoral.
- Informer rapidement l'établissement en cas de problème.
- Il faut, bien évidemment, respecter les prescriptions médicales au sein de la famille d'accueil.
- La présence obligatoire de la famille d'accueil le jour de l'arrivée et le jour du départ de l'élève.
- Dans tous les cas, les règlements et les normes de l'établissement ainsi que les décisions prises par les deux centres devront être respectés par les familles et les élèves.

Après la lecture du présent document, nous acceptons les conditions de l'échange.

Le ..... A .....

**Signatures des responsables légaux :**

**Signature de l'élève :**